

*Question présentée par le député :*

*M. François Baertschi*

*Date de dépôt : 22 mars 2021*

## **Question écrite urgente**

**Licenciements de résidents genevois chez Migros Genève :  
quelles conséquences pour les finances cantonales ?**

La presse a fait état du licenciement de 20 employés à Migros Genève, travaillant à la centrale en février 2021. Il s'agirait d'une grande majorité de 17 résidents genevois, et seulement 3 frontaliers, qui ont perdu leur emploi et certains d'entre eux auraient de nombreuses années de présence dans l'entreprise. Ce qui m'a été rapporté c'est que les personnes de la direction chargées du licenciement étaient frontalières, éliminant ainsi des résidents genevois dans des proportions plus importantes que la moyenne des employés de cette entreprise.

En licenciant ces personnes, Migros Genève va occasionner des coûts sociaux à la collectivité, qu'il s'agisse de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale à laquelle certains seront forcés de recourir.

Nous comprenons mal qu'une société coopérative ayant comme devise « le capital à but social » pratique la préférence frontalière au détriment des résidents genevois.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Le canton va-t-il intervenir auprès de Migros Genève afin d'éviter la préférence frontalière au détriment des résidents genevois ?***
- ***Quel sera le coût de ces licenciements pour les finances publiques au niveau des prestations sociales à accorder (aide sociale, chômage, etc.) ?***